

Copil du mercredi 4 octobre 2017

Plan de Prévention des Risques Miniers du Molay-Littry



Plan de la présentation

1. De l'exploitation minière à l'élaboration du plan de prévention des risques miniers
2. Les évolutions apportées au règlement
3. Suites de la démarche



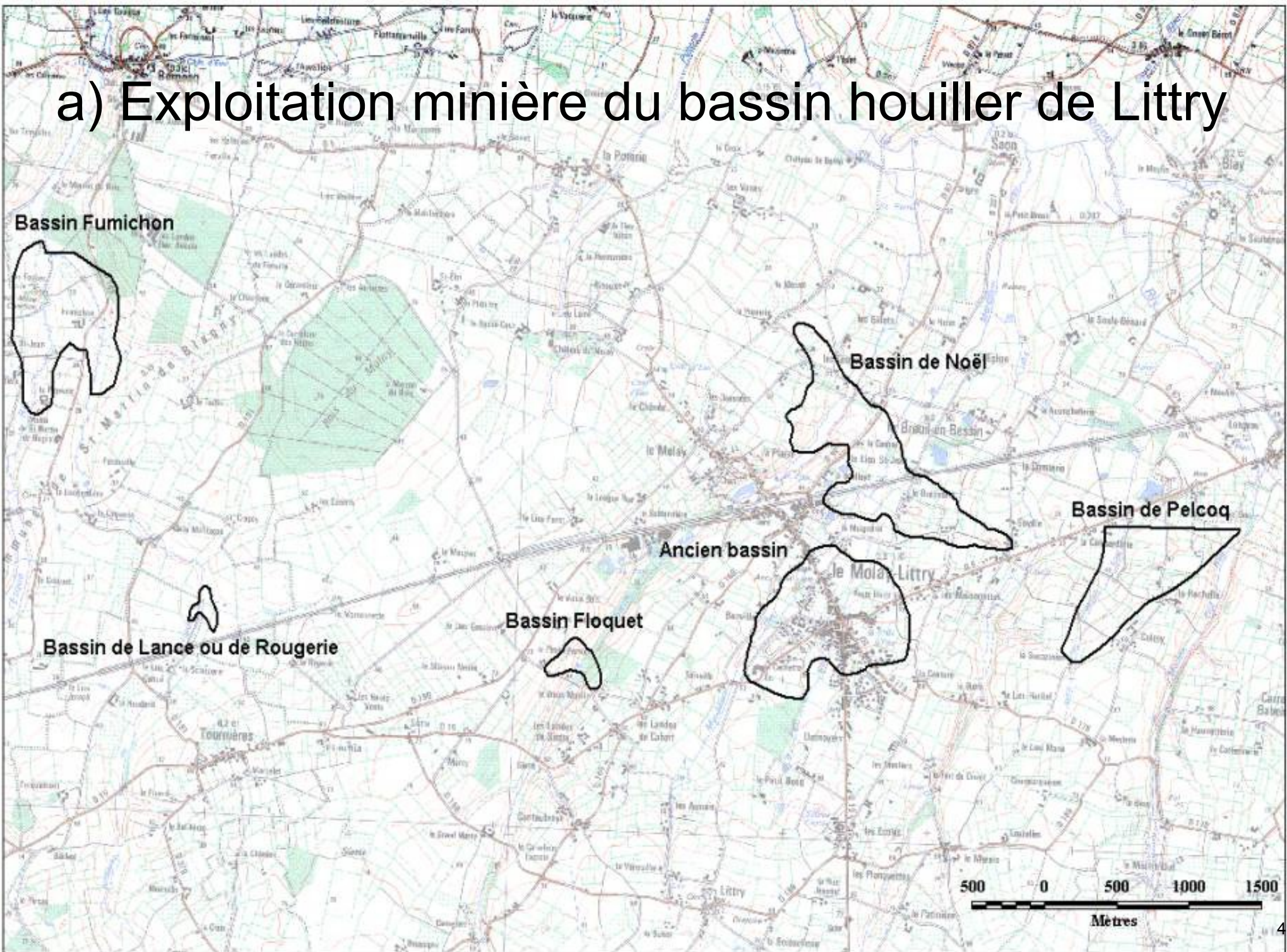
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



1. De l'exploitation minière à l'élaboration du plan de prévention des risques miniers

- a) exploitation minière du bassin de Littry
- b) rôle de l'État dans l'après-mines
- c) les résultats de l'étude d'aléas
- d) plan de prévention des risques miniers
- e) les enjeux
- f) le projet de zonage réglementaire et de règlement

a) Exploitation minière du bassin houiller de Littry



b) rôle de l'État dans l'après-mines

Avant 1999 :

- Nombreux désordres miniers sur des sites renoncés
- Incapacité des propriétaires et collectivités à assumer la charge du traitement des désordres et de l'anticipation des risques (études)

Après 1999 (reformé du code minier) :

- Responsabilité illimitée de l'exploitant
- Responsabilité de l'État

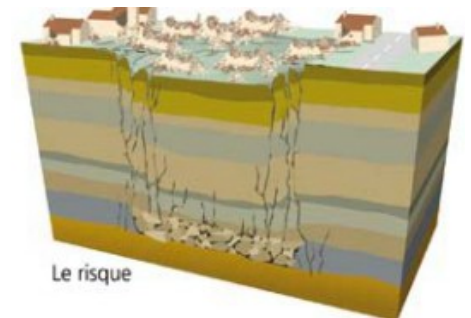
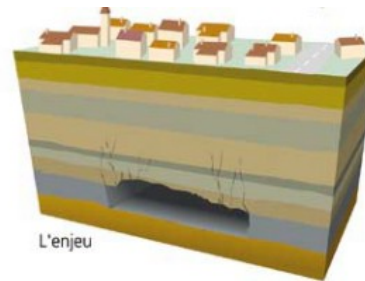
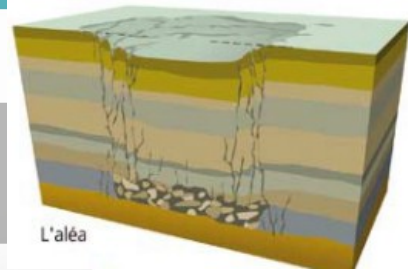


Définition du risque

ALEAS +

ENJEUX existants →

RISQUES



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Les modalités d'intervention de l'État

Opérations de surveillance (exemples)

Evolution de la ruine du pilier cote 980



02/06/2008

26/09/2011

15/04/2013

Evolution de la dégradation du mur cote 1045



18/05/2009

14/01/2013

15/04/2013



Les modalités d'intervention de l'État

Traitement à posteriori (après désordre)

- Tassement (FLM en 2008)



- Reprise de voirie (SMF en 2008)



Les modalités d'intervention de l'État

Travaux/confortement pour mise en sécurité pérenne



PRÉFÈTE DE LA RÉGION NORMANDIE

DREAL NORMANDIE
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

Rechercher Ok

HABITAT, AMÉNAGEMENT, CONSTRUCTION, PAYSAGES

CLIMAT, AIR, TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

EAU, NATURE, MER ET LITTORAL

MOBILITÉS ET INFRASTRUCTURES

RISQUES INDUSTRIELS ET NATURELS

TRANSPORTS ET VÉHICULES

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET CONNAISSANCES

Accueil > Risques industriels et naturels > Mines/Après-Mines, carrières et forages > L'Après-Mines > Les sites miniers > Littry

RISQUES INDUSTRIELS ET NATURELS



Risques naturels

Risques technologiques accidentels

Risques technologiques chroniques

Mines/Après-Mines, carrières et forages

Les carrières

L'Après-Mines

Les sites miniers

Jurques, Ondfontaine et Mont-Pinçon

May-sur-Orne

Soumont

La Ferrière aux étangs

Littry

Saint-Rémy

Littry

Présentation de la mine, historique de l'exploitation

Etudes des aléas

Plan de Prévention des Risques Miniers (PPRM)

Actualités - Chronologie

Rapports, documents informatifs

← → ↻ ☆

Enregistrer sous...

Afficher l'image de fond

Tout sélectionner

Code source de la page

Informations sur la page

Afficher cette page avec IE Tab

Afficher cette page via le programme externe de IE Tab

Bloquer l'image avec Adblock Plus...

Haut de page



c) les résultats de l'étude d'aléas

Existence d'aléa mouvement de terrain de type :

- Effondrement localisé **de niveau faible à moyen**
- Tassement de niveau **faible**



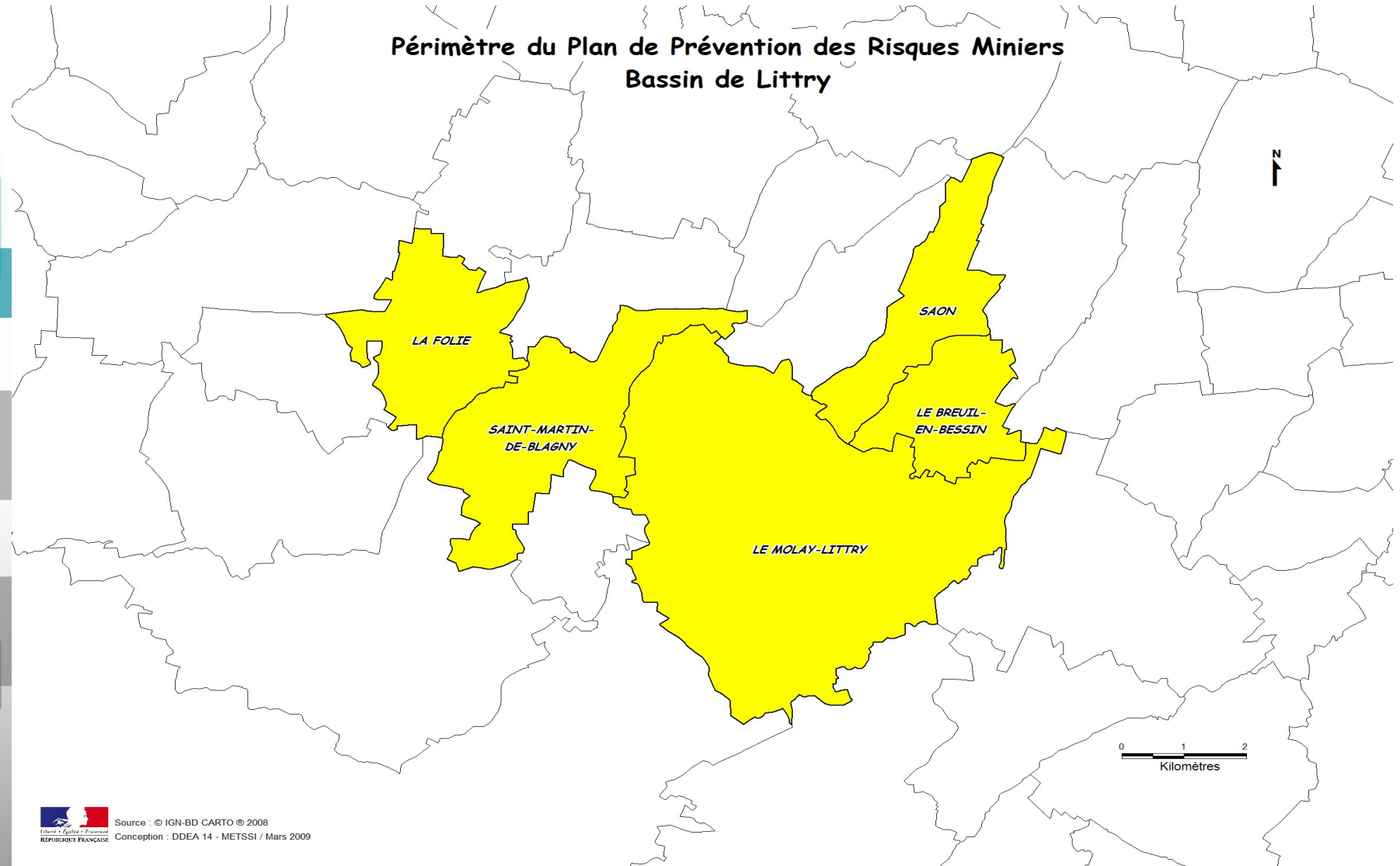
Nécessité de recourir à l'élaboration d'un PPRM



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Périmètre du PPRM



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Source : © IGN-BD CARTO © 2008
Conception : DDEA 14 - METSSI / Mars 2009



d) Plan de Prévention des Risques miniers

- **Un outil opérationnel** pour gérer les risques miniers résiduels
- **Un outil de prévention** pour :
 - Préserver la sécurité des personnes
 - Prévenir les dommages aux constructions

Procédure réglementaire

CONCERTATION

arrêté de prescription

projet de PPRM

**consultations des conseils
municipaux et EPCI**

enquête publique

arrêté d'approbation

annexion au PLU

Le document final

- une **note de présentation**



pour expliquer et justifier

- des **documents graphiques**



pour délimiter et localiser

- un **règlement**



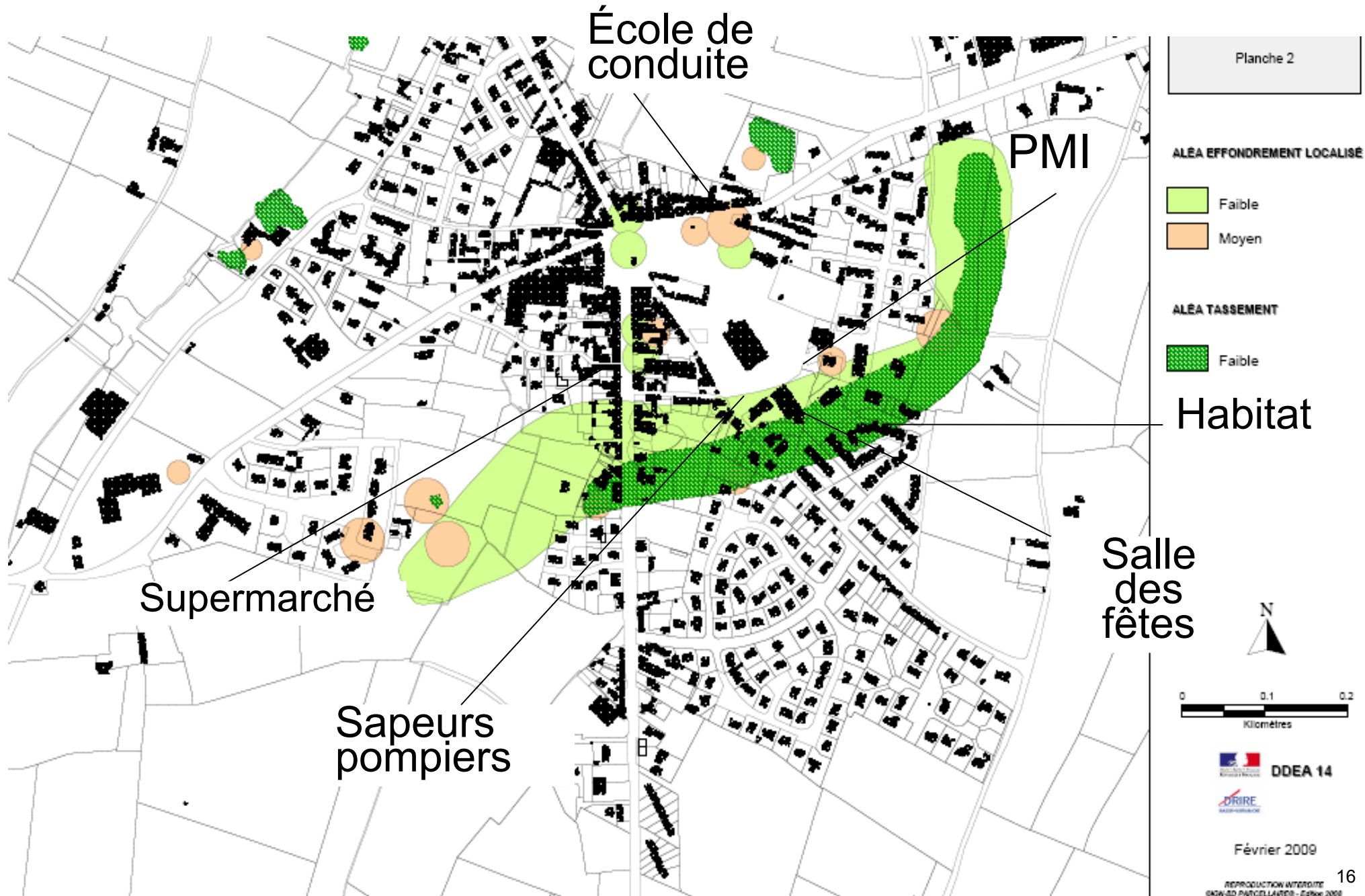
pour définir les règles et les mesures



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



e) Les enjeux des communes



f) le projet de zonage réglementaire et de règlement

Règlement applicable	Aléas				
	Effondrement localisé			Effondrement puits	Affaissement
Enjeux	Fort	Moyen	Faible	Moyen faible	Faible
Zone urbanisée	RE3	RE2	BE	REp	BA
Zone non urbanisée	RE3	RE2	RE1	REp	RA

Tableau de retranscription des aléas en zonage réglementaire
(circulaire du 6 janvier 2012)

Zonage réglementaire



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



DIRECTION
DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES
ET DE LA MER
DU CALVADOS

2 – Évolutions apportées au règlement

Zone urbanisée exposée à un aléa de type :

- effondrement de niveau faible (BE)
- affaissement de niveau faible (BA) :

Niveau d'endommagement ne dépassant pas le niveau N3 (guides de dispositions constructives du Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB)).

Niveaux d'endommagement

N 1 : Fissures d'aspect

N 2 : Fissures légères dans les murs

N 3 : Portes coincées et canalisations rompues

N 4 : Poutres déchaussées et murs bombés

N 5 : Planchers et murs désolidarisés et instables

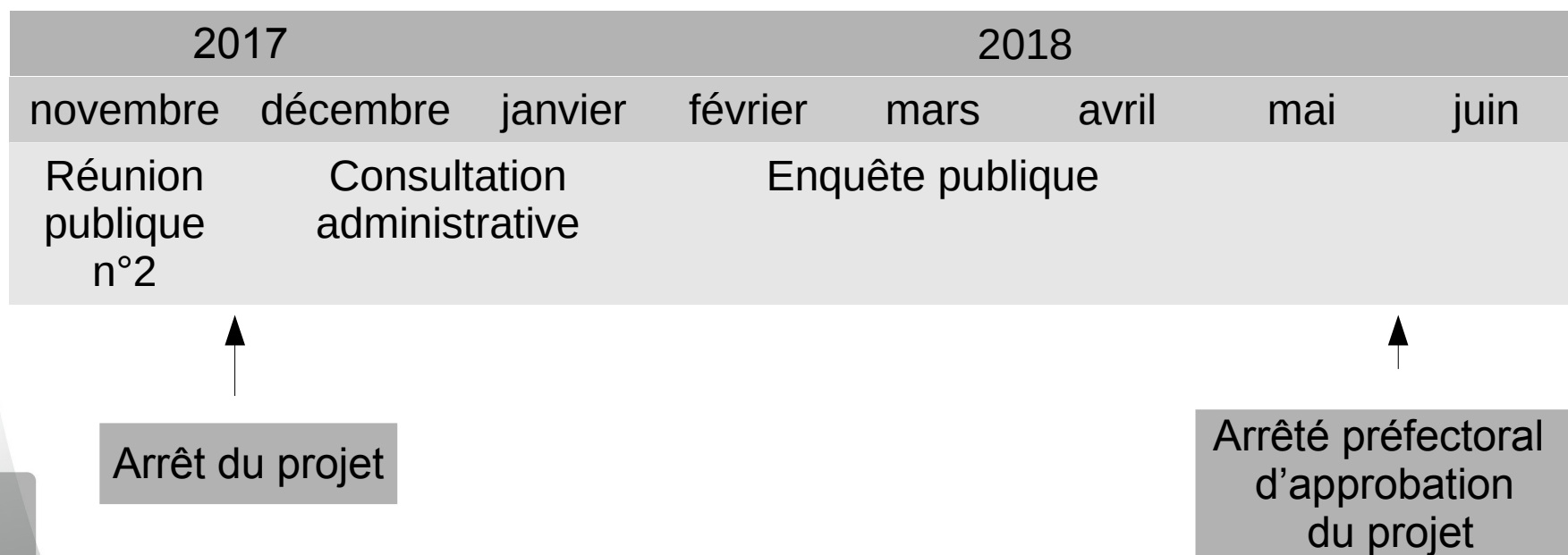
sécurité des
occupants
menacée

Moyens de vérification de mise en œuvre

attestation établie par l'architecte du projet certifiant la réalisation de cette étude et prise en compte des prescriptions

(article R 431-16 e) du code de l'urbanisme)

3 – Suites de la démarche



La mise à disposition des informations :

- <http://www.calvados.gouv.fr/plan-de-prevention-des-risques-miniers-sur-le-a6376.html>
- en mairie

Contact DDTM 14 : Délégation territoriale de Bayeux - Arnaud Secrétand :

- 02 31 51 17 26
- arnaud.secretand@calvados.gouv.fr

